Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260108-2026_294-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 23 Décembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 8 Janvier 2026 salle François Cherdel, à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 16

Yves Ruffet	Yannick Le Guern	Paulette Beurel	Marcel Le Moine
Laetitia Hermon	Jean-Pierre Thébault	Christine Piedvache	Anne Rault
Olivier Gestin	Véronique Guégo	Rozenn Michelet	Anthony Rouaud
Marie-Annick Benoit	Isabelle Glâtre	Mickaël Le Dévéhat	Gilles Turbin

Absents excusés et pouvoirs : 03

Didier Esnault	Pouvoir	Laetitia Hermon
Elisabeth Le Ray	Pouvoir	Olivier Gestin
Yann Le Goff	Pouvoir	Jean-Pierre Thébault

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Mickaël Le Dévéhat est désigné pour remplir cette fonction.

2026-293 – Acquisition amiable du 13 rue du Stade à Bréhand – Confirmation de la décision de principe du 4.12.2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2025-292 du 4 décembre 2025 ayant pour objet la décision de principe d'acquisition avec exercice du droit de préemption urbain,
Considérant le désistement de l'acquéreur au bénéfice de la collectivité, la vente peut se réaliser à l'amiable comme indiqué dans l'acte précité,
Précise le prix de vente d'un montant de 202 500 €,
Précise la demande de consultation des domaines en date du 8 janvier 2026,
Précise les parcelles concernées par cette acquisition sise au 13 rue du Stade :

Section B	989
Section B	991
Section B	1011
Section B	1108
Section B	1210
Section B	1212

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, deux abstentions,
VALIDE l'acquisition amiable du 13 rue du Stade à Bréhand au prix de 202 500 €.
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

le 15 Janvier 2026
Yves RUFFET,
Maire

MAIRIE DE BRÉHAND (C.-D'ARMOR)